



Litige suite à la vente de vehicule

Par **momo45**, le **14/03/2009 à 14:59**

Bonjour ;
Suite a la vente de ma 405 GR(90000 km au compteur) de 1987 le 2/12/2008 ,au prix de 700€ , l'acheteur me contact par courrier ce jour pour m'annoncer que le joint de culasse est a changer . il me demande le remboursement total de véhicule + 50 € ou le cout de la réparation soit 450 € .
Cela fait déjà 3.5 mois qu'il possède le véhicule et dit avoir parcouru 1600 km depuis l'achat . Il se permet même de me traiter de malhonnête dans sont courrier .
Je suis un particulier (cuisinier de profession) et ne connait rien en mécanique .
De plus , au prix de véhicule , et vu sont age (22 ans) , je ne lui est jamais garanti quoi que se soit .
Merci de me dire quelle est la marche suivre dans cette affaire .
Cordialement

Par **Tisuisse**, le **18/03/2009 à 14:32**

Bonjour,
Votre voiture, dans les 6 mois qui précèdent la vente, a-t-elle subi un contrôle technique ? Si oui, avez-vous remis le rapport de ce contrôle à votre acheteur ? Si oui, aucun souci à se faire.

Par **momo45**, le **18/03/2009 à 17:47**

Bonjour ;
Merci de votre réponse .
Oui , la voiture est passée au contrôle technique au mois d'octobre 2008 et le nouveau propriétaire a reçu le rapport du contrôle le jour de la vente .
Le contrôle était bon .
Le contrôleur a d'ailleurs souligné le bon état général du véhicule vu son age .